

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 21 JANVIER 2021

Convocations adressées le : Jeudi 14 janvier 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 8 (ordre du jour 1 à 10) 9 (ordre du jour 11 à 12) 8 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3 (ordre du jour 1 à 12) 4 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 10) 12 (ordre du jour 11 à 14)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE (ordre du jour 11 à 14) ; Christian GATARD; Franck MAZET (ordre du jour 1 à 12) ; Wilfried SCHWARTZ.

Délégués en visioconférence :

Emmanuel FRANCOIS Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Michel PADONOU ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 13 à 14).

Suppléants sans voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 1 à 12) ; Nathalie SAVATON (ordre du jour 11 à 14).

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Stéphane HOUQUES ; Sébastien MARAIS ; Cédric DE OLIVEIRA ; Alain BENARD ; Gérard SERER ; Sébastien CLEMENT ; Thierry CHAILLOUX ; Laurent RAYMOND ; Régis SALIC ; Evelyne DUPUY ; Ludovic BOURDIN ; Patrick LEFRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel PADONOU

C 21/01/13- BILLETIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE POUR LA MISE EN OEUVRE ET L'EXPLOITATION DE L'INTERMODALITE DES SYSTEMES BILLETTIQUES DES TRANSPORTS PUBLICS EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Monsieur le Président Wilfried SCHWARTZ, donne lecture du rapport suivant :

Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de la Région Centre-Val de Loire partagent depuis plusieurs années l'objectif commun de développer et performer l'usage des transports collectifs à l'échelle du territoire régional.

Dans le cadre de la démarche de collaboration intermodale billettique, elles se fixent un double objectif :

- ➔ Garantir l'intermodalité des systèmes billettiques permettant de mettre en place un support commun hébergeant les titres de transport, dit support Interopérable;
- ➔ Définir une stratégie commune sur la tarification intermodale et multimodale, dans le respect des tarifications monomodales.

Ainsi dès 2012, les Autorités Organisatrices de la Mobilité de la Région Centre-Val de Loire ont signé un protocole d'étude pour la définition de l'intermodalité des systèmes billettiques des différents réseaux de transport public de la région Centre-Val de Loire.

À la suite de ces études, les Autorités Organisatrices de la Mobilité de la Région Centre-Val De Loire ont reconnu l'intérêt de travailler à une intermodalité billettique selon deux axes :

- ➔ la mise en œuvre d'une carte de transport billettique interopérable pour tous les réseaux équipés de billettique en Région Centre Val de Loire ;
- ➔ la mise en œuvre d'un système fédérateur à l'échelle régionale permettant également à l'ensemble des autorités organisatrices de transport qui le

souhaiteraient de mettre en œuvre un système billettique mutualisé sur leur(s) réseau(x) de transport respectif(s).

Ainsi une convention cadre a été signée dès 2015 visant à mettre en œuvre et exploiter l'intermodalité des systèmes billettiques des transports publics en Région Centre-Val de Loire.

Dans la pratique, la marque JVMALIN a été déployée marquant ainsi l'adoption de l'interopérabilité de la billettique en Région Centre-Val de Loire.

Cela a permis :

- d'acter les principes fondateurs de l'intermodalité billettique ;
- de décrire les modalités d'organisation et de décision entre les signataires de la présente convention cadre ;
- de définir le service billettique commun et son périmètre ;
- d'établir le référentiel documentaire technique régissant l'interopérabilité ;
- la mise en œuvre à partir de 2015 de l'interopérabilité entre les réseaux avec un support commun et des titres multimodaux.

Cette convention est arrivée à son terme et doit être renouvelée. Aussi, la présente convention reprend les termes cités ci-dessus de la précédente convention et a pour objectifs élargis :

- de préserver l'interopérabilité actuelle ;
- d'inclure les réseaux au fur et à mesure de leur équipement en billettique du renouvellement ou de la modulation de leur système ;
- de continuer de mener des réflexions pour l'évolution du service JVMALIN.

Les signataires de la convention sont :

- le Conseil Régional du Centre Val de Loire ;
- la Communauté d'Agglomération de Blois (AGLOPOLYS) ;
- la Communauté d'Agglomération de Chartre - Chartres Métropole ;
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Agglo du Pays de Dreux ;
- la Métropole d'Orléans ;
- le Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure et Loir ;
- le Syndicat des Mobilités de Touraine.

La participation financière du Syndicat des Mobilités de Touraine au fonctionnement de la plateforme d'exploitation et de test est de 10,42% du financement global (référence de 3 126 € TTC pour l'année 2020). Ce montant est actualisé annuellement.

Il s'agit d'un loyer annuel pour la plateforme de test des cartes JVMALIN.

La durée de la présente convention est de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2021.

En conséquence, il est proposé Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 portant délégation à Monsieur le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

- **APPROUVE** la signature de la convention cadre pour la mise en œuvre et l'exploitation de l'intermodalité des systèmes billettiques des transports publics en Région Centre-Val de Loire ;

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention, à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Le comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,
Le Président,
Wilfried SCHWARTZ**

